



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PRODUITS

### GRUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES AGRUMES

#### Quatorzième session

Rome, 27-28 mars 2007

### EXAMEN DES TRAVAUX DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES AGRUMES ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR L'AVENIR

## I. INTRODUCTION

1. Le Groupe intergouvernemental (GIG) sur les agrumes a été créé en 1959 et a tenu sa première session en 1960. Depuis lors, il a tenu 13 sessions. Le moment est donc venu d'examiner les travaux effectués à ce jour par le Groupe et de débattre de l'orientation à donner à ses activités futures. Le présent document vise précisément à servir de base à ce débat.

## II. LE MANDAT ACTUEL DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES AGRUMES

2. Le Comité des produits a révisé le mandat du Groupe lors de sa cinquante-sixième session, en septembre 1981. Le Groupe a adopté ce mandat à sa septième session, en novembre 1986.

Ce mandat contient les dispositions suivantes:

- a) *Le Groupe étudiera les problèmes touchant l'équilibre à long terme de la production et de la consommation d'agrumes et de produits dérivés d'agrumes.*
- b) *Le Groupe étudiera également les aspects économiques des problèmes découlant du caractère périssable des agrumes.*
- c) *Le Groupe examinera comment traiter au mieux les difficultés spéciales qui pourraient exister ou qui risquent de se présenter.*

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

3. Ce mandat est très large. En fait, au cours de ses 46 années d'existence, le Groupe s'est penché sur un large éventail de questions concernant les agrumes. À chaque session, le Secrétariat présente au Groupe un examen de la situation des marchés mondiaux des agrumes et de leurs perspectives à court terme. Il distribue son dernier recueil de statistiques sur la production et le commerce des agrumes et des jus d'agrumes. Par ailleurs, le Groupe examine certaines questions plus spécifiques. Au cours des 15 dernières années, entre sa neuvième session (Cuba, 1991) et la présente, il a traité de questions entrant dans les catégories suivantes (énumérées par ordre de fréquence décroissante):

- Examen des évolutions des politiques commerciales ayant une influence sur le commerce des agrumes
- Examen des propositions de projet à soumettre au Fonds commun pour les produits de base (CFC)
- Examen des activités des réseaux régionaux et internationaux d'informations sur les agrumes
- Études de certains marchés importants pour le commerce des agrumes ou offrant des possibilités de croissance
- Études de cas sur certains pays producteurs d'agrumes.

4. En outre, le Groupe s'est penché sur les catégories suivantes de sujets, quoique moins fréquemment:

- Projections à long terme de l'offre, de la demande d'agrumes et de leurs prix
- Promotion de la consommation d'agrumes
- Jus d'agrumes
- Questions sanitaires et phytosanitaires liées au commerce des agrumes (aux deux dernières sessions)
- Aspects nutritionnels liés aux agrumes
- Comparaison des coûts de production d'agrumes.

5. Les délégués souhaiteront peut-être présenter des commentaires sur les questions spécifiques énumérées ci-dessus et indiquer si elles restent pertinentes pour le commerce international des agrumes.

### **III. PRIORITÉS STRATÉGIQUES À VENIR POUR LE GROUPE**

#### ***FAITS NOUVEAUX INTÉRESSANT LE SECTEUR DES AGRUMES***

6. Ces dernières années, les questions suivantes ont suscité un intérêt croissant de la part du secteur des agrumes, des gouvernements et des médias spécialisés:

- Les impacts des règlements sanitaires et phytosanitaires sur le commerce des agrumes frais et des produits dérivés d'agrumes
- Les effets des accords commerciaux régionaux sur le commerce des agrumes
- Les possibilités de gains à attendre de la libéralisation des échanges commerciaux multilatéraux pour le commerce des agrumes
- La valeur sanitaire des agrumes frais et des jus d'agrumes
- L'interaction du jus de pamplemousse avec certains produits pharmaceutiques
- Les nouvelles variétés d'agrumes, notamment les nouvelles variétés de petits agrumes
- La culture biologique des agrumes
- Les normes privées applicables aux fournisseurs (telles qu'EurepGap) et leurs conséquences pour les producteurs et les exportateurs d'agrumes
- Comment ajouter de la valeur aux produits dérivés d'agrumes.

7. Face à la tendance à long terme à la baisse des prix des agrumes à la production et à l'exportation, le dernier point mentionné pourrait présenter un intérêt particulier pour le Groupe. Un certain nombre de stratégies visant à ajouter de la valeur aux agrumes frais ont été examinées ces dernières années, parmi lesquelles:

- Les agrumes biologiques et produits dérivés d'agrumes biologiques certifiés
- Les autres modes de production d'agrumes respectueux de l'environnement
- Le commerce équitable des agrumes et des jus d'agrumes
- Les indications géographiques concernant les agrumes.

8. En ce qui concerne les produits transformés issus des agrumes, il s'est produit un recul partiel des jus d'orange congelés préparés à partir de concentrés au profit des autres types de jus d'orange. Les stratégies envisagées pour ajouter de la valeur aux produits dérivés des agrumes concernent:

- Les agrumes frais coupés
- Les jus ne provenant pas de concentrés
- Les jus enrichis de vitamines et d'oligoéléments.

9. Le Groupe souhaitera peut-être s'interroger sur le point de savoir s'il conviendrait d'insister davantage sur ces nouveaux domaines et sur ceux de ces domaines auxquels il conviendrait de donner la priorité. Face à la diminution des ressources dont dispose le Secrétariat, il serait peut-être bon que les délégués suggèrent des idées sur la façon d'aborder ces nouveaux domaines.

10. Les délégués devraient peut-être également se demander dans quelle mesure le Groupe a rempli son mandat, si son rôle reste approprié et, dans le cas contraire, comment il devrait être modifié. Le Groupe devra peut-être préciser s'il devrait conserver un mandat large ou s'il serait préférable de rendre celui-ci plus spécifique.

#### **IV. CARACTÉRISTIQUES DES SESSIONS DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL**

11. Conformément aux règles actuelles, les membres du Groupe sont des gouvernements et des organisations intergouvernementales. Les représentants du secteur privé ne peuvent assister aux sessions du Groupe que sur invitation de leur gouvernement à participer en tant que membre de sa délégation nationale ou en qualité d'observateurs. Cela a quelque peu limité la participation directe du secteur des agrumes aux réunions du Groupe. Bien qu'il ne semble pas possible de modifier les règles de participation, les délégués souhaiteront peut-être examiner les possibilités de tenir des symposiums ou séminaires informels organisés immédiatement avant ou après les sessions du Groupe afin de renforcer la communication et la collaboration entre les secteurs public et privé.

12. Un séminaire sur les agrumes ouvert à tous les types de participants (entreprises, associations d'agriculteurs, groupements professionnels, organisations non gouvernementales, gouvernements, instituts de recherche, institutions d'aide au développement) pourrait être prévu la veille ou le lendemain de la session du Groupe. Cette solution favoriserait une plus large participation de toutes les parties prenantes du secteur des agrumes. Étant donné la complexité de l'organisation d'une telle rencontre, le gouvernement et le secteur des agrumes du pays hôte seraient amenés à jouer un rôle de premier plan.

13. Les délégués souhaiteront peut-être présenter d'autres propositions afin d'améliorer l'efficacité du Groupe et la participation sans exclusive à celui-ci.

14. Le Secrétariat ne présente les observations ci-dessus qu'aux fins de discussion.